



80^e session de l'Assemblée générale 6^e commission

Point 84 de l'ordre du jour

L'état de droit aux niveaux national et international The rule of law at the national and international levels

New York, les 8 et 9 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit.

Pour la Suisse, les trois éléments suivants revêtent une importance particulière.

Premièrement, l'égalité d'accès à la justice à l'ère numérique : la Suisse soutient depuis toujours les efforts de l'ONU visant à rendre les autorités judiciaires efficaces, inclusives et responsables, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles ainsi qu'aux personnes déplacées. Nous saluons les programmes d'entraide judiciaire, les tribunaux mobiles et les réformes dans le domaine de l'identité juridique et de la lutte contre l'apatridie. Dans le domaine numérique, nous prenons note des formations dispensées par l'ONU sur l'utilisation responsable de l'IA par les autorités de poursuite pénale et de la nouvelle convention des Nations Unies contre la cybercriminalité, qui sera ouverte à la signature en octobre 2025 à Hanoï. La coopération doit être strictement conforme aux droits de l'homme, en particulier en matière de protection des données, de légalité et de proportionnalité.

Deuxièmement, le règlement pacifique des différends. La Suisse salue le pacte pour l'avenir, par lequel les États ont réaffirmé leur obligation conformément à la Charte des Nations Unies de respecter les décisions de la Cour internationale de justice dans toutes les affaires les concernant. Depuis sa création en 1947, la Cour internationale de justice a traité 200 affaires. Ce faisant, elle a fortement contribué à faire appliquer et à promouvoir le droit international et à faire respecter l'état de droit dans l'ordre international. La Suisse appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître la compétence de la Cour. Il y a 80 ans, les rédacteurs de la Charte des Nations Unies y inscrivaient l'obligation des États membres de se conformer aux décisions de la Cour dans toutes les affaires les concernant. Nous appelons tous les États à mettre en œuvre sans délai les arrêts et mesures conservatoires indiquées par la Cour.

Troisièmement, étant donné la persistance des crimes internationaux, tels que le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et l'agression, la justice pénale internationale et la lutte contre l'impunité sont plus importantes que jamais. La reddition des comptes exige des institutions fortes et efficaces : à cet égard, nous réaffirmons notre plein soutien à la Cour pénale internationale. Nous rejetons toute forme de menaces, de mesures ou de sanctions prises à son encontre ses officiels et ceux qui coopèrent avec elle. Nous saluons les récentes ratifications du Statut de Rome et de ses amendements, ainsi que la session spéciale sur le crime d'agression, qui constitue une étape importante vers le renforcement de la reddition de comptes pour ce crime. Nous saluons le travail de l'ensemble des mécanismes internationaux de justice et de reddition des comptes, notamment le IIIM pour la Syrie, le IIMM pour le Myanmar, ainsi que les juridictions spéciales, qui sont essentiels pour lutter contre l'impunité et protéger les victimes. Nous tenons à souligner que, pour que la justice soit possible, l'accès et le respect de l'indépendance de ces mécanismes de justice pénale constituent des préalables indispensables. Les progrès réalisés dans le cadre du registre des dommages liés à l'agression contre l'Ukraine, qui accepte certaines catégories de demandes depuis avril 2024, revêtent une grande importance pour les victimes. Nous tenons également à souligner l'importance qu'il y a à garantir la responsabilité pour la violence sexuelle et liée au genre, que ce soit dans le cadre de conflits armés ou d'attaques terroristes. Les poursuites pénales et la garantie des droits des victimes sont au cœur de l'engagement de la Suisse dans ce domaine.

Par ailleurs, la Suisse réaffirme son plein soutien à la Commission du droit international, dont les travaux menés au cours des sept dernières décennies ont été indispensables au développement progressif et à la codification du droit international. À l'occasion du 80e anniversaire des Nations Unies, nous soulignons le rôle essentiel que la CDI continue de jouer dans le renforcement de l'état de droit aux niveaux national et international. La Suisse reconnaît que la capacité de la Commission à remplir efficacement son mandat dépend non seulement de l'expertise de ses membres, mais aussi de la disponibilité de ressources financières et institutionnelles adéquates. Nous appelons donc tous les États membres à s'engager activement dans les travaux de la Commission et à veiller à ce que la CDI dispose des moyens nécessaires pour mener à bien sa mission.

Enfin, la Suisse participe activement aux discussions dans le cadre de l'initiative de réforme UN80 et attend que les réformes envisagées contribuent à l'efficacité de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'État de droit.

Je vous remercie.

Unofficial Translation

Mr Chairman,

Switzerland expresses its gratitude to the Secretary-General for his report on strengthening and coordinating United Nations activities in the field of the rule of law.

For Switzerland, the following three elements are key.

Firstly, equal access to justice in the digital age: Switzerland has always supported the UN's efforts to make judicial authorities effective, inclusive and accountable, paying particular attention to women and girls and displaced persons. We welcome the mutual legal assistance programmes, the mobile courts and the reforms in the area of legal identity and the fight against statelessness. In the digital field, we note the training provided by the UN on the responsible use of AI by prosecution authorities and the new UN Convention against Cybercrime, which will be opened for signature in Hanoi in October 2025. Cooperation must comply strictly with human rights, in particular with regard to data protection, legality and proportionality.

Secondly, the peaceful settlement of disputes. Switzerland welcomes the Pact for the Future, in which states have reaffirmed their obligation under the UN Charter to comply with the decisions of the

International Court of Justice in all cases concerning them. Since its establishment in 1947, the International Court of Justice has dealt with 200 cases. In doing so, it has made a significant contribution to the enforcement and promotion of international law and the rule of law in the international order. Switzerland calls on all States that have not yet done so to recognize the jurisdiction of the Court. Eighty years ago, the drafters of the Charter of the United Nations enshrined the obligation of member states to comply with the decisions of the Court in all cases concerning them. We call on all States to implement without delay the judgments and provisional measures indicated by the Court.

Thirdly, given the persistence of international crimes such as genocide, war crimes, crimes against humanity and aggression, international criminal justice and the fight against impunity are more important than ever. Accountability requires strong and effective institutions: in this respect, we reaffirm our full support for the International Criminal Court. We reject all forms of threats, measures or sanctions taken against its officials and those who cooperate with it. We welcome the recent ratifications of the Rome Statute and its amendments, as well as the special session on the crime of aggression as an important step towards strengthening accountability for this crime. We welcome the work of all the international justice and accountability mechanisms, in particular the IIIM for Syria and the IIMM for Myanmar, as well as the special jurisdictions, which are essential for combating impunity and protecting victims. We would like to stress that, if justice is to be possible, access to and respect for the independence of these criminal justice mechanisms are essential prerequisites. The progress made in the register of damages linked to the aggression against Ukraine, which has been accepting certain categories of claim since April 2024, is of great importance to victims. We would also like to emphasize the importance of ensuring accountability for sexual and gender-based violence, whether in the context of armed conflict or terrorist attacks. Criminal prosecution and guaranteeing victims' rights lie at the heart of Switzerland's commitment in this area.

Furthermore, Switzerland reaffirms its full support for the International Law Commission, whose work over the past seven decades has been indispensable to the progressive development and codification of international law. On the occasion of the 80th anniversary of the United Nations, we emphasize the essential role that the ILC continues to play in strengthening the rule of law at the national and international levels. Switzerland recognizes that the Commission's ability to fulfill its mandate effectively depends not only on the expertise of its members, but also on the availability of adequate financial and institutional resources. We therefore call on all member states to engage actively in the work of the Commission and to ensure that the ILC has the necessary means to carry out its mission.

Finally, Switzerland actively participates in the discussions within the framework of the UN80 initiative and hopes that the proposed reforms will contribute to the effectiveness of the United Nations' work in the area of the rule of law.

I thank you.